

Votre contact

Tel : 01 39 58 28 91

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

1 jour (7 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif

Sur devis

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Sont concernées toutes les personnes ayant à intervenir sur un chantier du bâtiment.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Connaissance de la langue française (écrit et oral),
- Dans le cas où le stagiaire serait sujet aux crises d'épilepsies, prévenir impérativement la direction de l'IFRB afin d'aménager la formation.

Prérequis

Avoir une dérogation pour les mineurs.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profil de l'intervenant

Formateur qualifié et expérimenté en sécurité.

Capacité

4 - 10 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

- Exposé didactique, démonstrations,
- Partie pratique avec un casque de réalité virtuelle,
- Plateforme de simulation,
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Mettre l'apprenant en situation sur un chantier en conditions réelles d'exercice et de résolution du problème.

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Identifier les risques les plus fréquents sur un chantier du bâtiment
- Acquérir les bons réflexes à la fois individuellement et collectivement.
- Améliorer leurs conditions de travail en poste mais aussi au cours des déplacements sur chantiers.

CONTENU

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Distinguer danger, situation dangereuse et risque sur chantier :

- Rappel des chiffres et statistiques des accidents sur chantier.
- Identifier les sources de risques individuels ou collectifs et les définir.
- Supprimer ou isoler les risques identifiés.
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection.

Mettre l'apprenant en situation :

- Mise en condition quasi réelle grâce à l'utilisation du casque de réalité virtuelle.
- Une vingtaine de modules seront traités.
- Prise de conscience du danger (*La réalité virtuelle pourra mettre en exergue les faiblesses des stagiaires en cas d'échec aux questions*).
- L'accompagnement et les échanges resteront permanents entre le formateur et le stagiaire lors de la mise en situation.

Retour d'expérience et échanges :

- Débriefing sur chaque mise en situation avec le formateur sur l'ensemble des points de prévention et de sécurité.

INFORMATIONS

Modalités d'évaluation de la formation :

- test de connaissance en réalité virtuelle (QCM)

Validation des acquis : une attestation de fin de formation sera délivrée.

Recyclage : déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements ».